



DIPLÔME DÉLIVRÉ

Master - (niveau 7)

Code RNCP : 38194

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

- Séverin JEAN, Maître de conférences,
Université Toulouse Capitole

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Enseignants-chercheurs (liste indicative) :
Jessica EYNARD (Maître de conférences) ;
Séverin JEAN (Maître de conférences) ; Isabelle
POIROT-MAZERES (Professeur des universités) ;
Sophie THERON (Maître de conférences)

Professionnels (liste indicative) : Romain
BONHOMME et Raphaëlle RONDY (Magistrats) ;
Guy CARDONA (Kinésithérapeute) ; Philippe
ARMENGAUD, Marc DIARD, Patrick DUBRULLE
et Sophie SCHRECK (Experts judiciaires près
d'une cour d'appel) ; Michel GEDDA (Directeur de
projet à la HAS) ; Jean-Charles JOBART (Sous-
préfet) ; Lucie NADAL et Sabrina VIDAL
(Avocates) ; Roland ROCTON (Expert judiciaire
près de la Cour de cassation) ; Cyrille MATTIUZZO
(Responsable des affaires juridiques à la clinique
Pasteur) ; Yves JACOB (Chirurgien et Expert
judiciaire près de la Cour de cassation)

CRITERES D'ADMISSION

Conditions préalables à la candidature :

- Professionnels de santé (niveau de qualification : 6)
- Validation des Acquis Professionnels

Sélection des candidats : L'admission est prononcée suite à l'examen du dossier de candidature.

Nombre minimum de stagiaires prévu : 15

Nombre maximum de stagiaires : 30

TARIFS

Année universitaire 2024/2025 : 7500 euros + les droits d'inscription universitaire en vigueur.



**Formation éligible au
CPF (Compte Personnel de
Formation)**

Inscription au Master des titulaires du Diplôme d'Université « Expertise judiciaire, kinésithérapeute » avec dispense d'enseignement : 3000 euros.

Les blocs de compétences (voir programme) peuvent être suivis indépendamment et financés par le CPF. Tarifs à demander auprès de dominique.zou@ut-capitole.fr



OBJECTIFS

Le Master 2 Droit de la santé, parcours « Expertise de justice, Professionnels de santé » prépare les professionnels de santé à **l'expertise du dommage corporel judiciaire et/ou amiable**.

Il offre une formation de spécialité relative à la conduite et à la réalisation d'une expertise en matière de dommage corporel. La perspective est triple : renforcer les dossiers de candidature soit, à **l'inscription en tant qu'expert judiciaire auprès des cours d'appel**, soit en tant qu'expert **auprès des compagnies d'assurance** ; enfin, il a vocation à permettre aux professionnels de santé **d'accompagner leurs propres patients en qualité d'expert de partie**.

La formation est à la fois résolument interdisciplinaire et directement en phase avec le terrain (interventions de professionnels, études de dossiers de dommage corporel ou encore, par exemple, réalisation collective d'une expertise tout au long de la formation), afin d'appréhender toutes les dimensions du secteur expertal.



PUBLICS VISES

- Professionnels de santé (niveau de qualification : 6)



ORGANISATION

Le cycle formation continue représente un volume horaire de **373 heures** (examens inclus). La formation se déroule sur 12 mois, **d'octobre à septembre (N+1)**. Afin de concilier vie professionnelle et formation, ce parcours s'appuie sur une organisation mixte :

- **Distanciel (250 heures)** : cours, visioconférences, auto-évaluations, cas pratiques, évaluations... sur la plate-forme pédagogique en ligne du service FCV2A.
- **Présentiel (115,5 heures)** : 6 regroupements obligatoires de trois jours au maximum (cours, applications, évaluations...) + ½ journée pour la soutenance de l'expertise collective.

Les regroupements présentiels sont organisés à l'Université Toulouse Capitole, site de la Manufacture des Tabacs - 21 allée de Brienne, Toulouse.

Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>



MASTER 2 PARCOURS TYPE EXPERTISE DE JUSTICE, PROFESSIONNELS DE SANTE



PROGRAMME

UE 1 : Blocs de compétences 01, 07 et 08	UE 2 : Blocs de compétences 02, 06, 07 et 09	UE 3 : Blocs de compétences 02 et 10	UE 4 : Blocs de compétences 03 et 05
• Formation à la recherche juridique • Méthodologie de recherche scientifique • Prise en charge des données de santé	• Le système de santé (établissements de santé, établissements médico-sociaux) • Droit des contrats médicaux et gestion des établissements de santé privés - droit de la relation de soin	• Responsabilité du fait de l'activité médicale et système d'indemnisation • Responsabilité civile et systèmes d'indemnisation • Assurances et indemnisation	• Législation professionnelle (dont contentieux de la sécurité sociale dans le cadre de l'indemnisation du dommage corporel) • Méthodologie et validation scientifique • Analyse et compréhension des décisions de justice
UE 5 : Blocs de compétences 04 et 10	UE 6 : Blocs de compétences 05 et 10	UE 7 : Bloc de compétences 10	
• Méthodologie de l'expertise • Schéma directeur d'une expertise • Cas pratique : réalisation d'une expertise • Cas pratique : la transaction	• Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès • Expertise administrative : particularités, missions, procédures • L'expert en procédure pénale • La transaction en dommage corporel • Le sapiteur, le collège d'experts, la coexpertise - gestion des difficultés • Obligations déontologiques de l'expert	• Approche expertale, responsabilité civile et indemnisation • Evaluation médicale du préjudice • Dommage corporel : mise en situation sur des cas pratiques • Outils spécifiques d'analyse du mouvement	

Auxquels s'ajoutent 7,5h d'examens terminaux

Détail des blocs de compétences :

Bloc 01 : Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques

Bloc 02 : Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés

Bloc 03 : Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert des connaissances

Bloc 04 : Contribuer à la transformation en contexte professionnel

Bloc 05 : Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé

Bloc 06 : Intégrer le droit des patients dans sa pratique professionnelle

Bloc 07 : Contribuer à la gestion et l'organisation d'une stratégie et une gouvernance des structures de santé

Bloc 08 : Promouvoir la qualité, la sécurité, le développement durable en santé

Bloc 09 : Participer à la gestion des ressources humaines des structures de santé

Bloc 10 : Gérer les contentieux de la santé

Contrôle des connaissances : Détail donné en début de session par les Modalités de Contrôle des Connaissances.

Le contrôle des connaissances s'opère sous différentes formes :

- Des épreuves en présentiel sont organisées en fin de période : examens écrits, soutenance d'une expertise collective.
- Un contrôle continu : QCM, cas pratiques, participation aux activités à distance...



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Cours à distance : plate-forme pédagogique en ligne sur laquelle se trouvent des supports de cours accompagnés d'exercices et d'outils de communication avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants.

Regroupements en présentiel : séances de formation se déroulant dans une salle de cours dédiée équipée de vidéoprojecteur. Connexion internet. Accès possible aux diverses ressources universitaires : accès aux salles informatiques, centres de documentation et bibliothèques de l'université.



CONTACT

Dominique Zou : Bureau MQ 109 (site de la Manufacture des Tabacs) Tél.: 05 67 73 27 69 – dominique.zou@ut-capitole.fr



RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- à télécharger sur le site du FCV2A : www.ut-capitole.fr/formcont
- par courriel : dominique.zou@ut-capitole.fr
- à retirer auprès du service commun Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) de l'Université Toulouse Capitole : Dominique Zou - Manufacture des Tabacs - 21, allée de Brienne - Bâtiment Q - 1^{er} étage - bureau MQ 109
- **par correspondance** : FCV2A - UT Capitole - à l'attention de Dominique Zou - 2, rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9 (joindre impérativement à la demande une enveloppe format A4 timbrée au tarif en vigueur pour un envoi de 100g et libellée à vos noms et adresse)